



Accueil / Tous Vos services / [Élections – inscriptions](#)

ÉLECTIONS – INSCRIPTIONS

PROCHAINES ÉLECTIONS

Le 9 juin 2024, le chef de l'Etat a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les prochaines élections législatives auront lieu **le 30 juin 2024** pour le premier tour,
et le **7 juillet 2024** pour le second tour.



Service en ligne : Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#)
- [Justificatif d'identité](#)

A la Mairie : Un formulaire d'inscription vous sera remis sur place, vous devrez joindre les documents annexes susmentionnés.



ÉLECTIONS

RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

**TOUTES LES INFORMATIONS ET SERVICES EN
LIGNE**

www.service-public.fr



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Voter par procuration



Si vous ne pouvez pas vous déplacer
ou être présent dans votre commune d'inscription
sur les listes électorales le jour du vote,
vous avez la possibilité de désigner
un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

VOTER PAR PROCURATION

LE VOTE PAR PROCURATION

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

QUAND S'INSCRIRE ? Il est possible de s'inscrire toute l'année.

MAIRIE DE USSY-SUR-MARNE

2 rue de Changis
77260 Ussy-sur-Marne
01 60 22 13 17

Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de USSY-SUR-MARNE